

## NEERLANDAIS : INTENTIONS PEDAGOGIQUES au D1

### Introduction

Étudier une langue étrangère fait appel à plusieurs compétences, à savoir : la production orale avec et sans interaction, la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture et la production écrite.

Ces 4 compétences seront exercées en classe et dans des travaux réalisés à domicile.

L'apprentissage d'une langue se développe aussi par des aspects culturels et des stratégies de communication.

### Domaines de compétences

L'élève sera capable, dans les limites définies à l'intérieur de chaque compétence, de comprendre et de s'exprimer dans les champs thématiques définis par l'U. E. : 1- Caractéristiques personnelles, de la famille et des amis 2- Habitat, foyer et environnement 3- Vie quotidienne 4- Congés et loisirs 5- Transports et voyages 6- Relations avec les autres 7- Santé et bien-être 8- Éducation 9- Achats 10- Nourriture et boissons 11- Services 12- Lieux 13- Langues étrangères 14- Temps

### **1) LES COMPETENCES**

#### Oralité au D1 :

#### **La compréhension à l'audition (CA) :**

Résolution de tâches de compréhension portant sur des documents enregistrés sur fichier audio ou support audio-visuel. Les messages proposés sont brefs, variés, simples, familiers, en rapport avec les champs thématiques.

#### **La production orale (EO) :**

Production d'un message compréhensible *avec et sans interaction*.

L'élève doit être capable de :

Décrire, raconter, répondre à des questions, poser des questions, interagir à propos de ses besoins, ses intérêts et de son expérience.

Il doit être capable de produire un message simple en utilisant le vocabulaire, les fonctions langagières et grammaticales appropriées à la situation de communication avec une intonation, une prononciation et un débit qui ne nuisent pas à la communication.

*Lors des épreuves certificatives finales (ECF en 1<sup>e</sup> et CE1D en 2<sup>e</sup>) l'élève peut être interrogé par tout professeur de néerlandais du degré.*

### **La compréhension à la lecture (CL) :**

Résolution de tâches de compréhension portant sur des documents écrits.

### **L'expression écrite (EE) :**

Production d'un message écrit compréhensible, d'une interview...

L'élève doit être capable de :

Rédiger des messages corrects, simples, cohérents et logiques en rapport avec les champs thématiques.

Il doit utiliser du vocabulaire et des fonctions langagières appropriés, ainsi que les notions grammaticales.

### **Éléments grammaticaux (GV=grammaire et vocabulaire)**

Pour comprendre et s'exprimer, l'élève devra en outre utiliser les éléments grammaticaux suivants :

- la phrase simple affirmative, négative et interrogative, - les formes verbales et les indicateurs temporels élémentaires pour pouvoir parler du présent, du passé et de l'avenir, - les auxiliaires de mode, - les pronoms personnels sujets ; les pronoms personnels compléments en réception, - les mots interrogatifs, -les principaux déterminants : l'article, l'adjectif possessif, l'adjectif démonstratif.

## **2) L'ÉVALUATION**

### 2.1 Les évaluations

Celles-ci auront

- un caractère formatif

Elles permettront de poser un regard analytique et diagnostique sur les différentes productions et feront office d'entraînement pour aborder l'évaluation certificative. Tout travail non remis dans les délais prévus sera sanctionné.

- un caractère certificatif

Elles permettront de vérifier l'acquisition des compétences.

Deux évaluations certificatives sont programmées par année du degré. Toute absence à ces évaluations doit être justifiée par un certificat médical.

L'évaluation certificative finale est le CE1D imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 2.2 Le carnet d'apprentissage (CAP)

Il s'agit d'une farde à devis dans laquelle l'élève conserve, sous son entière responsabilité, les évaluations formatives qui doivent être corrigées. Un répertoire sera inséré dans la farde. Celui-ci doit être complété et signé par les parents après chaque évaluation. Les documents seront remis au professeur au moment fixé. Lorsque des documents sont perdus, l'élève et son responsable légal signeront une décharge.

### 2.3 Les critères de réussite

A chaque bulletin, les compétences et les savoirs (vocabulaire-grammaire) peuvent faire l'objet d'une évaluation formative.

En cours d'année et en fin d'année, les critères de réussite pour les évaluations certificatives sont de 50% au total conformément aux directives du CE1D. La réussite finale est mentionnée par AS (a satisfait) dans le bulletin.